

NE PAS REMPLIR SVP, USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Date **réception** et trigramme : _____ Date **enregistrement** et trigramme : _____

N° CIA : _____ Biométrie : oui non

Préavis Autorités

Préavis favorable

Préavis défavorable

rendu le _____

rendu le _____

Signature et timbre :

Le formulaire doit être intégralement complété de manière lisible ; les formulaires incomplets ou dont des documents manquent ne seront pas acceptés et seront retournés à l'employeur.

Section A : informations du porteur/de la porteuse de la Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA)

Données personnelles (conformément à la carte d'identité ou au passeport)

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom(s) : _____ Date de naissance : _____

Sexe: Masculin Féminin (cocher la case correspondante)

Adresse actuelle (Rue, N°, Code postal, Ville, Pays) :

N° téléphone : _____ E-mail : _____

N° de CIA actuelle : _____ Employeur : _____

Filiation

Père - Nom : _____ Prénom : _____

Mère - Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Nationalité/autorisation de séjour (cocher la case correspondante)

Citoyen suisse Autre nationalité : _____

Permis de travail : B C G Autre

Valable jusqu'au : _____ Demande en cours

Consentement de prise d'empreintes biométriques

Dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires en matière de sûreté, Genève Aéroport doit mettre en place toutes les mesures nécessaires et adéquates pour s'assurer que l'ensemble des personnes souhaitant entrer la zone de sûreté accès réglementé ont bien le droit d'y pénétrer. Les employés de la plateforme doivent être titulaires d'une Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA) les autorisant à entrer dans cette zone. La CIA doit faire l'objet d'un contrôle (notamment en matière de validité, zones autorisées, ...) lors de chaque accès à la zone de sûreté et Genève Aéroport doit s'assurer que la personne présentant cette carte est bien son titulaire.

Actuellement, le contrôle des CIA est effectué par des agents de sûreté ; cela continuera également à l'avenir. Toutefois, afin de faciliter et fluidifier l'entrée dans la zone de sûreté, Genève Aéroport a mis en place un nouveau système automatique de contrôles à certains accès réservés aux titulaires d'une CIA. Afin de s'assurer que la CIA présentée appartient bien à la personne souhaitant pénétrer dans la zone de sûreté, les contrôles automatiques doivent utiliser des données biométriques.

Données traitées et conservation

En plus des données personnelles traitées pour l'obtention et l'utilisation de la CIA, les données personnelles supplémentaires suivantes sont traitées pour les contrôles automatisés :

- Empreintes digitales

Ces données ne sont stockées que sur la carte CIA physique et aucune copie n'est conservée dans les systèmes informatiques de Genève Aéroport, ni aucun autre système. Lors du scannage de la CIA à un point de contrôle, le système va uniquement comparer que la donnée biométrique présente sur la CIA corresponde bien à celles de la personne voulant entrer dans la zone de sûreté. Aucun enregistrement de la donnée biométrique n'est effectué. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

L'utilisation de la biométrie est nécessaire pour utiliser les passages automatiques, à défaut, le passage en zone de sûreté ne pourra se faire que par les passages gardés par un agent. Le consentement peut être retiré en tout temps auprès du Groupe processus accès ; dans ce cas, les données biométriques seront effacées de la CIA.

Nous sollicitons votre choix en cochant l'une des options ci-dessous :

- j'accepte que mes données biométriques listées ci-dessus soient collectées et utilisées pour les finalités et dans le cadre détaillé ci-dessus.
- je refuse que mes données biométriques listées ci-dessus soient collectées et utilisées pour les finalités et dans le cadre détaillé ci-dessus.

Antécédents judiciaires

Veillez indiquer en cochant la case correspondante (oui/non) si vous faites actuellement l'objet d'une procédure judiciaire et/ou d'une condamnation concernant :

1. Infractions - sans période de prescription au jour de la demande

- | | |
|--|---|
| Tout acte d'intervention illicite contre l'aviation ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Interférence avec des systèmes aériens de navigation ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Détournement d'avion ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Délits à bord d'un avion en vol ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Transport illégal d'armes ou explosifs à bord d'un avion ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Transmission de fausses informations sur des menaces à l'encontre de l'aviation civile ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Entrée de manière illégale dans un avion ou un secteur de l'aéroport ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Sabotage d'un avion ou de l'équipement d'un avion; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Atteinte à la vie ou l'intégrité corporelle d'autrui ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Crimes, délits créant un danger collectif (incendie, etc.) | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Infractions liées à une activité terroriste ou extrémiste. | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |

2. Infractions - avec prescription de 5 ans au jour de la demande

- | | |
|--|---|
| Crimes, délits contre le patrimoine (vol, dommage à la propriété, escroquerie, etc.); | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Crimes, délits contre la liberté (menace, séquestration, contrainte, violation de domicile, etc.) ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Crimes, délits contre l'intégrité sexuelle ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Crimes, délits liés aux stupéfiants ; | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |
| Crimes, délits selon la loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20), particulièrement sur l'immigration illégale organisée. | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui |

3. Infractions à la loi sur la circulation routière (pas uniquement en Suisse) menant à un emprisonnement en cas de violation d'une période de sursis

Non Oui

4. Infractions à la loi sur les armes

Non Oui

5. Infractions à la loi sur les explosifs

Non Oui

6. Toutes autres infractions non-citées aux points 1, 2, 3, 4 et 5

Non Oui

ATTENTION : si vous avez répondu « **oui** » à une des questions ci-dessus, veuillez fournir toute information ou document liés à l'infraction concernée (copie du jugement/condamnation, courrier des autorités, etc.).

Déclaration du demandeur/de la demandeuse de la Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA)

IMPORTANT

- JE SOUSSIGNE CONFIRME QUE LES INFORMATIONS PERSONNELLES FOURNIES SONT **COMPLETES ET CONFORMES** À LA VERITE, A DEFAUT GENEVE AEROPORT POURRA REFUSER LA DEMANDE ET, LE CAS ECHEANT, RETIRER MA CARTE D'IDENTITE AEROPORTUAIRE.
- J'ACCEPTÉ DE ME SOUMETTRE EN TOUT TEMPS AUX DIRECTIVES ET RESTRICTIONS EMANANT DE GENEVE AEROPORT, EN PARTICULIER CELLES CONTENUES DANS LES « PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES au règlement d'exploitation portant sur les règles d'accès des personnes et des véhicules aux différentes zones de l'enceinte aéroportuaire » PC ACCES ET SES ANNEXES.
- J'ACCEPTÉ QUE GENEVE AEROPORT FASSE APPEL AUX AUTORITES COMPETENTES AFIN QU'ELLES VERIFIENT TOUS LES ASPECTS PENAUX ME CONCERNANT (NOTAMMENT MES ANTECEDENTS JUDICIAIRES, TOUTE PROCEDURE PENALE EN COURS, ETC.) ET QU'ELLES FOURNISSENT ENSUITE UN PREAVIS A GENEVE AEROPORT.
- J'ACCEPTÉ QUE GENEVE AEROPORT PUISSE TRANSFERER MON DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE AEROPORTUAIRE AUX AUTORITE COMPETENTES.
- JE SOUSSIGNE **ACCEPTÉ EXPRESSEMENT** QUE LES AUTORITES COMPETENTES, NOTAMMENT LA POLICE, PUISSENT COMMUNIQUER A GENEVE AEROPORT LES MOTIFS ET TOUTE INFORMATION PERTINENTE CONCERNANT LE PREAVIS RENDU À MON ENCONTRE.
- J'ACCEPTÉ QUE GENEVE AEROPORT PUISSE VERIFIER LES INFORMATIONS FOURNIES DANS MA DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE AEROPORTUAIRE.
- JE COMPRENDS ET J'ACCEPTÉ QUE GENEVE AEROPORT EST HABILITE EN TOUT TEMPS À REFUSER OU À RETIRER LA CARTE D'IDENTITE AEROPORTUAIRE DES LORS QUE LES CONDITIONS D'OCTROI OU DE DETENTION NE SONT PAS/PLUS REUNIES (OS3 art. 4.2.1 à art. 4.2.3).

Nom : _____ Prénom : _____

Lieu et date : _____ Signature : _____

Signature du parent, ou du responsable légal, si le demandeur est mineur : _____

Veuillez fournir une photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité

Section B : informations sur l'entreprise/la société (employeur)

Nom de l'entreprise/société : _____

Adresse actuelle (Rue, N°, Code postal, Ville, Pays) :

Validité de la Carte d'Identité Aéroportuaire

Maximum 6 mois, **non prolongeable** : du _____ au _____

Maximum 5 ans : dès le _____

Informations sur l'activité du porteur/de la porteuse de la Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA)

Profession (fonction exacte dans l'entreprise) : _____

Motif de la demande (description de l'activité/besoin opérationnel) :

Pour le personnel de Genève Aéroport : Département _____ Service (abréviation) _____

Zones d'accès nécessaires liées aux besoins opérationnels

Dans le cadre du renouvellement de la CIA de votre employé, les accès qu'il possède actuellement seront automatiquement programmés sur sa future CIA.
Toute modification d'accès doit faire l'objet d'une demande spécifique justifiée par courriel adressé au groupe processus accès de Genève Aéroport (laissez.passer@gva.ch)

Déclaration de l'entreprise/de la société (employeur)

Entreprise / société (signatures approuvées, enregistrées et déposées auprès de Genève Aéroport)
Par sa signature, le responsable (certifié et agréé) de l'entreprise auprès de nos services confirme être en accord avec son collaborateur et s'engage sur l'authenticité des déclarations fournies.

Nom : _____ Prénom : _____

Tél : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Timbre :

Lieu et date : _____

Signature : _____

Déclaration de sûreté

Conformément au Programme National de Sûreté de l'Aviation (NASP) Suisse et plus particulièrement à ses annexes 1-A et 4-C (Liste des articles prohibés) ainsi qu'au Programme de Sûreté de Genève Aéroport (GVA).

Je déclare :

- > Que moi-même, et mes collègues, au nom de l'entreprise que je représente, satisferons aux exigences de la législation communautaire et aux **règles édictées par Genève Aéroport** ;
- > Que je **coopérerai pleinement** aux demandes et procédures des agents de sûreté de Genève Aéroport;
- > Que **j'informerai** par écrit l'aéroport (avsec.office@gva.ch) de toute situation douteuse, infraction grave, ou comportement inadéquat que j'aurais remarqué et qui pourraient compromettre le niveau de sûreté ou de sécurité de l'aéroport ;
- > Que j'ai suivi une **formation appropriée** et que je connais mes **responsabilités** en matière de sûreté ;
- > Que les articles énumérés aux points C, D et E que je pourrais transporter, pour autant qu'ils soient autorisés par la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions du 20 juin 2017 (LArm, RS 514.54) [OS n°3 Art. 4.7], resteront sous ma surveillance constante et protégés afin qu'ils **ne soient pas accessibles aux passagers**.

C) objets avec une pointe aiguë ou un bord coupant — objets avec une pointe aiguë ou un bord coupant susceptibles d'être utilisés pour occasionner des blessures sévères, notamment :

- articles conçus pour hacher, tels que haches, hachettes et hachoirs,
- piolets et pics à glace,
- lames de rasoir,
- cutters,
- couteaux dont la lame dépasse 6 cm,
- ciseaux dont les lames, mesurées à partir de l'axe, dépassent 6 cm,

D) outils de travail — outils susceptibles d'être utilisés soit pour occasionner des blessures sévères, soit pour menacer la sécurité de l'aéronef, notamment :

- barres à mine,
- perceuses et forets, y compris les perceuses électriques portables sans fil,
- outils dont la lame ou la tige dépasse 6 cm, susceptibles d'être utilisés comme arme, tels que tournevis et burins,
- scies, y compris les scies électriques portables sans fil,
- chalumeaux,
- pistolets de scellement et cloueuses.

E) instruments contondants — objets susceptibles d'être utilisés pour occasionner des blessures graves lorsqu'ils sont utilisés pour frapper, notamment :

- battes de base-ball et de soft-ball,
- bâtons, triques, gourdins et matraques,

Porteur/Porteuse de la CIA		Employeur	
Nom :		Nom et Prénom: (personne authentifiée auprès de Genève Aéroport)	
Prénom :		Tampon officiel de la société :	
No de CIA :			
Date :		Date :	
Signature :		Signature :	

Signature du parent, ou du responsable légal, si le demandeur est mineur : _____

Veuillez fournir une photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire de demande de CIA et Déclaration Sûreté (p.7) dûment complétés.
 - Tout document permettant de justifier une période sans activité de plus de 28 jours consécutifs au cours des **5 dernières années** (à la date de réception du dossier) décrits dans l'historique en page 2 du formulaire :
 1. **Chômage, prise en charge par des services sociaux**
Exemple : attestation de l'instance délivrant un revenu, inscription/désinscription chômage, ...
 2. **Sans activités** (période durant laquelle aucune activité mentionnée ci-dessus n'a été effectuée)
Exemple : attestation sur l'honneur
- Tous les documents fournis doivent indiquer la date de début et, le cas échéant, la date de fin, conformément aux dates inscrites dans l'historique en page 2 du formulaire.
Si l'activité est en cours, cela doit être renseigné sur le document transmis.
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
 - Pour les étrangers et pour les employés d'une entreprise basée à l'étranger, copie du permis de travail en cours de validité avec les informations actuelles du demandeur ou demande de permis en cours.
Toute activité liée au marché du travail genevois doit être déclarée et faire l'objet d'une annonce de prise d'emploi. Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).
 - Une photo actuelle au format passeport répondant aux critères d'acceptation suivants :
 - La photo doit être de format 35 x 45 mm, de type photo passeport.
 - Les photos scannées ne sont pas acceptées.
 - La photo doit être actuelle et permettre de reconnaître aisément la personne qui présente la demande.
 - Le visage de la personne qui présente la demande doit être de face, centré, sur un arrière-plan neutre et présentant un bon contraste. Les vues de profil ne sont pas admises.
 - L'emploi de photos déjà utilisées, sales, endommagées ou pliées n'est pas admis.
 - Les yeux doivent être bien visibles, y compris chez les porteurs de lunettes.
 - Les couvre-chefs ne sont pas admis, sauf pour des motifs religieux.
 - Les photos noir et blanc ne sont pas admises.

DOCUMENTS A FOURNIR, AYANT UNE VALIDITE DE 30 JOURS DEPUIS LA DATE D'EMISSION :

- Extrait du casier judiciaire suisse (obligatoire), en format original ou électronique
- Extrait du/des casier(s) judiciaire(s), en format original ou électronique, de chaque pays de domicile/résidence au cours des 5 dernières années et/ou de chaque pays où une activité professionnelle a été exercée au cours des 5 dernières années.

Les extraits de casier judiciaire électroniques sont acceptés uniquement avec le document confirmant leur authenticité.

ATTESTATION DES MODULES DE SENSIBILISATION A FOURNIR. AYANT UNE VALIDITE DE 30 JOURS DEPUIS LA DATE D'EXECUTION :

- L'attestation de réussite du test du module **Sûreté Aéroportuaire**
(score de réussite : 80 % minimum)
- L'attestation de réussite du test du module **Sécurité Tarmac**
(score de réussite : 80 % minimum)
- L'attestation de suivi du module **Discrimination-Radicalisation-Menace interne**
- L'attestation de suivi du module **Cyber Sécurité : la sécurité de l'information est entre vos mains**
(score de réussite : 80 % minimum)

Pour chaque module, l'attestation de réussite et/ou de suivi de formation doit être imprimée et fournie en pièce annexe du présent formulaire.

Pour effectuer les modules de sensibilisation, veuillez-vous connecter sur votre compte personnel sur la plateforme GVA Academy :

<https://formation-externes.apps-gva.ch>

ATTENTION : toute modification, concernant les données personnelles transmises lors de la création du compte, doit être communiquée au groupe Processus accès (exemple : changement de nom, ...).

Pour information :

- Le présent formulaire doit être transmis en version original dûment complété au groupe processus accès.
- Un émoulement est facturé annuellement à l'entreprise/à la société pour la délivrance de chaque carte d'identité aéroportuaire (CIA).
- L'employeur reçoit un courriel dès que la nouvelle Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA) est disponible. L'employé doit se présenter **PERSONNELLEMENT** au guichet du groupe processus accès afin de procéder **à l'échange** de sa CIA.
Cette transaction doit être effectuée avant la date de fin de validité de la CIA arrivant à échéance. Passé ce délai, la nouvelle CIA sera détruite et une nouvelle demande devra être reformulée.

Genève Aéroport
Groupe processus accès
Case postale 100
1215 Genève 15
Téléphone : 0041 (0)22 717 80 60
E-mail : laissez.passer@gva.ch